



RAPPORT ANNUEL **2021** **2022**

*Centre
de services scolaire
des Mille-Îles*

Québec 

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Nathalie Joannette
Directrice générale

Au début de l'année scolaire 2021-2022, nous souhaitons tous un retour à la normale, mais la pandémie s'étant poursuivie, nous avons dû y faire face. À la lecture de ce Rapport, vous constaterez que, malgré la situation, les équipes du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) sont demeurées centrées sur la mission et qu'elles ont déployé tous les efforts pour offrir un environnement éducatif répondant aux besoins des élèves. Par ailleurs, nos défis reliés à la croissance des clientèles scolaires jumelée à la pénurie de personnel ont également teinté l'année scolaire, mais nous avons su demeurer alertes en nous adaptant efficacement aux changements.

Un Rapport annuel, c'est l'occasion de témoigner du travail exceptionnel de nos équipes. Quel privilège que celui d'être entourée de gens engagés qui portent au quotidien nos valeurs organisationnelles! Plus que jamais le CSSMI est reconnu comme une organisation apprenante où le travail de collaboration démontre la force de sa grande équipe.

Je vous invite à parcourir notre *Rapport annuel 2021-2022*.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Comme président, je salue la disponibilité et l'engagement de tous les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire. Je peux confirmer que chaque décision est prise dans l'intérêt de l'ensemble des élèves du CSSMI et pour assurer leur réussite. Nous avons un regard axé sur une vision à long terme. Nous accordons de l'importance à des choix cohérents qui assurent une structure stable pour toute la clientèle, et ce, tout en respectant les paramètres établis par le ministère de l'Éducation.

Au nom des membres du conseil d'administration, je tiens tout d'abord à remercier l'équipe de la direction générale pour son excellent travail et je vous invite à prendre connaissance de ce Rapport faisant état des principales réalisations du CSSMI.

Bonne lecture!



Gautier Njokou
Président du conseil d'administration

TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI).....	3
1.1	CSSMI en bref	3
1.2	Faits saillants 2021-2022	5
1.3	Services éducatifs et autres services	5
2.	Gouvernance du CSSMI	7
2.1	Conseil d'administration (CA).....	7
2.2	Autres comités de gouvernance	10
2.3	Code d'éthique et de déontologie	10
2.4	Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	11
3.	Résultats	12
3.1	Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	12
3.2	Lutte contre l'intimidation et la violence	21
3.3	Procédure d'examen des plaintes	24
4.	Utilisation des ressources	25
4.1	Répartition des revenus	25
4.2	Ressources financières	28
4.3	Gestion et contrôle des effectifs	29
4.4	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	30
4.5	Ressources matérielles et informationnelles	30
5.	Annexes du <i>Rapport annuel 2021-2022</i>	32

Annexe 1 : Liste des établissements par district

Annexe 2 : Liste des membres des comités du CA

Annexe 3 : Liste des membres des comités CSSMI

Annexe 4 : Rapport annuel 2021-2022 du protecteur de l'élève

1. Présentation du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI)

1.1 CSSMI en bref

Le territoire

Le CSSMI est situé sur le territoire de la Rive-Nord de Montréal. Il dessert 16 villes et municipalités à la fois urbaines et rurales, réparties dans quatre municipalités régionales de comté, couvrant ainsi une superficie de 800 km² :

- MRC de Deux-Montagnes : Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Oka, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide
- MRC de Thérèse-De Blainville : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse, Sainte-Anne-des-Plaines
- MRC Les Moulins : une partie de Terrebonne
- MRC de Mirabel : Mirabel (secteurs de Saint-Augustin, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Domaine-Vert Nord)

Les établissements et les services administratifs

- 60 écoles primaires
- 13 écoles secondaires incluant une école régionale spécialisée (école des Érables)
- 2 centres de formation générale aux adultes
- 5 centres de formation professionnelle
- 8 services administratifs et la Direction générale

La clientèle scolaire

Le CSSMI se place au 4^e rang des centres de services scolaires les plus importants du Québec avec un effectif de plus de 39 500 élèves en formation générale des jeunes.

Secteur des jeunes ¹	
24 548	Élèves répartis dans 60 écoles primaires
14 897	Élèves répartis dans 12 écoles secondaires
98	Élèves répartis au primaire (29) et au secondaire (69) à l' école régionale des Érables
39 543	Élèves du secteur des jeunes

¹ Source : Déclaration au 30 septembre 2021 (données variables donnant suite aux bilans ministériels)

Secteur des adultes ²	
1 440	Élèves femmes
2 219	Élèves hommes
3 659	Élèves au total au secteur des adultes

Secteur de la formation professionnelle ³	
1 344	Élèves nouveaux inscrits
1 283	Élèves en poursuite de formation
2 627	Élèves au total en formation professionnelle

Les services de garde

Le CSSMI compte 52 services de garde accueillant :

8 378 élèves réguliers

3 765 élèves sporadiques

12 143 élèves fréquentant un service de garde

Le transport scolaire⁴

Le Centre de services scolaire, en partenariat avec les différentes villes et municipalités sur son territoire, assure la sécurité de quelque 13 511 élèves marcheurs.

Le service de transport scolaire est offert par 10 entreprises de transport à plus de 24 330 élèves vers environ 25 600 adresses. Il s'agit de 923 parcours couvrant une distance d'environ 43 300 km quotidiennement.

La flotte de véhicules scolaires desservant les élèves du CSSMI sur son territoire se répartit comme suit :

- 201 autobus scolaires jaunes
- 202 berlines, dont 7 adaptées
- 1 319 élèves transportés par les autobus EXO
- 26 minibus, dont 13 adaptés et 13 réguliers

² Source : Adujade

³ Source : Adujade

⁴ Les données du transport ne peuvent être comparées aux données de la déclaration puisqu'un élève peut être marcheur ET transporté OU inscrit au service de garde selon sa situation familiale.

Les ressources humaines

Plus de **9 500 employés⁵** dont :

- **5 120** enseignants
- **287** professionnels
- **255** gestionnaires
- **3 510** employés de soutien technique et administratif
- **483** employés de soutien manuel

1.2 Faits saillants 2021-2022

Voici quelques faits qui ont retenu l'attention durant l'année scolaire 2021-2022 :

- Gestion des mesures gouvernementales liées à la Covid-19 dans les établissements et les services;
- Mise en chantier d'une nouvelle école primaire dans le quartier Saint-Augustin à Mirabel;
- Gagnant d'un prix visionnaire lors des *Grands prix du Génie-Conseil québécois* pour l'école Curé-Paquin à Saint-Eustache;
- Déploiement de l'installation des lecteurs de dioxyde de carbone (CO₂) dans les établissements;
- Annonce gouvernementale d'un montant de plus de 33 M\$ pour la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Eustache (remplacement des écoles Village-des-Jeunes et Notre-Dame);
- Dévoilement des 14 lauréats des nouveaux *Prix Lumina* en reconnaissance à des membres de la communauté éducative s'étant particulièrement illustrés au cours de l'année;
- Inauguration du nouveau complexe horticole, un projet de 14,4 M\$, au Centre de formation agricole de Mirabel;
- Processus de désignation des nouveaux membres du conseil d'administration pour une entrée en fonction le 1^{er} juillet 2022;
- 15^e *Gala reconnaissance de l'action bénévole* du comité de parents;
- Allocation du gouvernement d'un montant de 35 M\$ pour le remplacement de l'école Saint-Pierre à Sainte-Thérèse;
- Divers prix et mentions d'honneur attribués à des membres du personnel et à des élèves.

1.3 Services éducatifs et autres services

Le CSSMI offre des services éducatifs de qualité, différenciés et adaptés aux besoins des élèves.

⁵ Données en date de septembre 2021.

Services éducatifs aux jeunes

Quelques écoles primaires ont créé des projets-écoles pour soutenir la motivation scolaire et développer le sentiment d'appartenance. De plus, des projets régionaux tels que le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive et les projets d'écoles alternatives sont offerts au CSSMI. Les maternelles 4 ans continuent de s'implanter et contribuent à assurer une première transition de qualité en misant sur le partenariat avec la famille, les réseaux de la santé et communautaires.

Les écoles secondaires offrent aussi des projets-écoles pour répondre aux besoins exprimés par le milieu. Il est possible de prendre connaissance de ces projets via les sites Internet de chacun des établissements. Aussi, plusieurs projets du Centre de services scolaire tels que le programme alternatif, le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive, le sport-études, la santé globale, le hockey féminin et le football apportent une grande variété dans l'offre de services au sein des écoles secondaires du CSSMI.

Aussi, une école à mandat régional accueille des élèves de 5 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle profonde ou un trouble du spectre de l'autisme et une déficience intellectuelle moyenne à sévère. Ces élèves proviennent des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière. Les programmes CAPS (Compétences Axées sur la Participation Sociale), DIP (Déficience Intellectuelle Profonde) et DÉFI (Démarche Éducative Favorisant l'Intégration Sociale) y sont enseignés.

Sur le plan culturel, le CSSMI favorise la planification d'activités pédagogiques aux dimensions scolaire, affective et sociale. Ces activités (ateliers culturels, spectacles, visite de musées régionaux, laboratoires créatifs dans les bibliothèques municipales, etc.) sont en développement ou sont rendues possibles grâce à la collaboration avec nos partenaires locaux et régionaux. Enfin, toutes les écoles secondaires offrent une variété d'activités parascolaires permettant à leurs élèves d'augmenter leur sentiment d'appartenance et de se découvrir par le biais de leurs intérêts et passions.

Le CSSMI a aussi à cœur de favoriser l'accueil et l'intégration harmonieuse des élèves issus de l'immigration. En plus des services de francisation offerts selon différentes modalités, des activités leur permettant de découvrir un nouveau milieu de vie, une autre culture ainsi que des nouvelles valeurs sont proposées à ces élèves annuellement.

À travers les programmes d'enseignement, l'ensemble du personnel se mobilise et contribue pour offrir des services complémentaires à la réussite scolaire.

Services éducatifs aux adultes

Par ailleurs, les centres de formation professionnelle offrent 32 programmes conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP). Cinq de ces programmes sont offerts en langue anglaise en partenariat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. De plus, cinq autres programmes permettent aux élèves d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Pour les adultes qui ont une expérience de travail liée à leur projet de formation, un service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) leur est offert.

Un travail important est réalisé depuis plusieurs années pour positionner la formation professionnelle comme une formation de choix et pour augmenter la carte des enseignements au CSSMI. De plus, des activités telles que *Élève d'un jour* et *Exploration de la formation professionnelle* sont offertes aux élèves afin de leur donner l'occasion d'explorer les métiers ou de valider un choix de carrière.

Les centres de formation générale des adultes offrent des services d'enseignement permettant d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou une certification permettant d'accéder au marché du travail. Plusieurs élèves s'y inscrivent aussi pour obtenir leurs préalables afin de poursuivre leurs études en formation professionnelle ou leurs études postsecondaires.

Les centres proposent différents services et programmes : un service de francisation aux personnes immigrantes, un programme d'intégration sociale visant à répondre à des besoins de formation d'adultes présentant des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique; un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour aider l'adulte dans la clarification de son projet de formation ou de son projet professionnel fait également partie des offres.

Enfin, le service aux entreprises soutient les entreprises de la région en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre. L'offre de services détaillée du CSSMI est disponible sur le site Internet : www.cssmi.qc.ca

2. Gouvernance du CSSMI

2.1 Conseil d'administration (CA)

Le CSSMI est gouverné par un conseil d'administration (CA) composé de 15 personnes aux profils variés (parents d'élèves, membres de la communauté et membres du personnel scolaire)

2.1.1 Membres du CA

Membres parents par district⁶

- District 1 : Bianca Deschatelets, vice-présidente du CA
- District 2 : Christian Slachetka
- District 3 : Gautier Njokou, président du CA
- District 4 : Francis Le Quellec
- District 5 : Marie-Claude Chaumont

⁶ Liste des établissements par district – Annexe 1

Membres du personnel

- Personnel de soutien :
 - Josée Ducharme
- Personnel enseignant :
 - Caroline Gravel
- Personnel professionnel non enseignant :
 - Carolyne Asselin
- Personnel d'encadrement :
 - Isabelle Bernier
 - Membre sans droit de vote : Michèle Charest, directrice adjointe, services éducatifs aux jeunes
- Personnel de direction d'établissement :
 - Katerine Lepipas

Membres de la communauté

- Membre ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines :
 - Valérie Venne
- Membre ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles :
 - Nathalie Martel
- Membre issu du milieu communautaire, sportif ou culturel :
 - Martin Viau
- Membre issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires :
 - Alain Jutras
- Membre âgé de 18 à 35 ans :
 - Émilie St-Jacques

2.1.2 Calendrier des séances tenues

En 2021-2022, le CA a tenu 6 séances régulières et 2 séances extraordinaires :

- 23 août 2021 (extraordinaire)
- 31 août 2021 (régulière)
- 5 octobre 2021 (régulière)
- 2 novembre 2021 (extraordinaire)
- 14 décembre 2021 (régulière)
- 22 février 2022 (régulière)
- 12 avril 2022 (régulière)
- 21 juin 2022 (régulière)

2.1.3 Principales décisions du CA

Voici les principales décisions du CA en 2021-2022 :

- Plusieurs décisions relatives aux avis et recommandations de la protectrice de l'élève;
- Approbation des redditions de comptes de la directrice générale pour l'attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$;
- Modification à la composition du comité d'étude des demandes de révision;
- Prolongation du mandat des membres des comités légaux;
- Approbation de la reddition de comptes 2020-2021 de la directrice générale à l'égard des pouvoirs délégués par le conseil d'administration;
- Présentation du Rapport annuel de la protectrice de l'élève pour l'année scolaire 2020-2021 (article 220.2 LIP);
- Désignation d'une direction générale adjointe pour l'exercice des fonctions et des pouvoirs de la directrice générale en cas d'empêchement en vertu de l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- Adoption du *Cadre d'organisation scolaire 2022-2025*;
- Adoption de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01)*;
- Adoption du rapport financier au 30 juin 2021;
- Séance publique d'information pour la présentation du *Rapport annuel 2020-2021*;
- Adoption des orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations (OOPC) pour l'année 2022-2023;
- Adjudication de contrats de services professionnels d'audit externe;
- Adoption du processus d'évaluation du rendement de la directrice générale;

- Adoption des règles de remboursement des dépenses de fonction (RF-05) pour les employés;
- Adoption du processus relatif à la constitution du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie et abrogation du code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires (SIP-14);
- Nomination de deux postes de direction générale adjointe;
- Adoption du budget initial 2022-2023.

2.2 Autres comités de gouvernance

- **Comités du CA**

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique (CGE)	Annexe 2
Comité de vérification (CV)	
Comité de ressources humaines (CRH)	

- **Comités du CSSMI**

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion (CCG)	Annexe 3
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) ⁷	
Comité consultatif de transport (CCT)	
Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)	
Comité de parents (CP) ⁸	
Comité de répartition des ressources (CRR)	

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Selon l'article 457.8 de la *LIP*, le ministre détermine, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un CSS francophone. Le *Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du CA* du CSSMI est demeuré en vigueur jusqu'au 23 février 2022, soit au moment où le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* a été édicté.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, la commissaire à l'éthique n'a reçu aucune plainte.

⁷ [Rapport annuel 2021-2022](#) du CCSEHDAA

⁸ [Rapport annuel 2021-2022](#) du CP

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics permet à une personne de divulguer sans représailles un acte répréhensible commis dans un organisme public. Cette divulgation peut se faire au Protecteur du citoyen et, pour les employés de l'organisme, à une personne de l'organisme désignée responsable.

Au CSSMI, la secrétaire générale et directrice du Service du secrétariat général et des communications a été désignée à cet effet. En vertu de la *LIP*, le Centre de services scolaire doit inclure dans son *Rapport annuel* le nombre de divulgations reçues et traitées.

Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2021-2022 ⁹ Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	1
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	1
3. Divulgations fondées	
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5°	
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	

⁹ En vertu de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, la reddition de comptes couvre la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

En concordance avec le *Plan stratégique* du Ministère, le PEVR du CSSMI définit les orientations, les objectifs et les cibles visant à soutenir la réussite éducative des élèves de son territoire. Nous présentons ici les plus récents résultats reliés aux indicateurs¹⁰. Il est actuellement impossible de prédire l'atteinte des cibles du PEVR puisque celles-ci ont été établies pour la période complète de mise en œuvre, soit cinq années (2018-2019 à 2022-2023).

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, le CSSMI ne peut rendre compte en 2021-2022 de certains indicateurs du PEVR. Toutefois, les plus récents résultats disponibles démontrent une légère baisse de la réussite et de la réussite assurée des élèves. Toutefois, le taux de décrochage est demeuré stable à 7,7 %, toujours sous la cible ministérielle fixée à 10,0 %. Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans a fait une légère remontée et atteint maintenant 82,4 %. L'analyse des résultats des élèves est un processus intégré et continu au CSSMI. Elle permet aux différents intervenants de travailler en prévention afin de repérer et d'accompagner rapidement les élèves à risque de décrochage.

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif 1.1.1 : Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

Indicateurs	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le taux de réussite assurée en français et en mathématiques (notes supérieures à 73% - cotes 4 et 5)	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en français au primaire	Réussite 97,3 %	Réussite 96,9 %	Réussite 96,3 %	Réussite 96,0 %	À venir
		Réussite assurée 76,1 %	Réussite assurée N/D	Réussite assurée 75,5 %	Réussite assurée 74,5 %	À venir
	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en français au secondaire	Réussite 92,6 %	Réussite 95,4 %	Réussite 92,9 %	Réussite 91,4 %	À venir
		Réussite assurée 53,6 %	Réussite assurée N/D	Réussite assurée 57,4 %	Réussite assurée 53,7 %	À venir

¹⁰ Les prescriptions ministérielles ont été intégrées aux tableaux du PEVR (pages suivantes – cases en noir).

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif 1.1.1 : Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

Indicateurs	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le taux de réussite assurée en français et en mathématiques (notes supérieures à 73% - cotes 4 et 5)	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en français en FGA	Réussite 95,3 %	Réussite 93,7 %	Réussite 94,7 %	Réussite 94,5 %	À venir
		Réussite assurée 37,0 %	Réussite assurée 37,1 %	Réussite assurée 40,6 %	Réussite assurée 42,0 %	À venir

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif 1.1.1 : Rehausser le niveau de compétence en littératie et en numératie

Indicateurs	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le taux de réussite assurée en français et en mathématiques (notes supérieures à 73% - cotes 4 et 5)	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en mathématiques au primaire	Réussite 94,6 %	Réussite 96,3 %	Réussite 94,1 %	Réussite 93,7 %	À venir
		Réussite assurée 76,9 %	Réussite assurée N/D	Réussite assurée 76,9 %	Réussite assurée 76,5 %	À venir
	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en mathématiques au secondaire	Réussite 86,9 %	Réussite 92,5 %	Réussite 87,0 %	Réussite 86,3 %	À venir
		Réussite assurée 55,2 %	Réussite assurée N/D	Réussite assurée 58,1 %	Réussite assurée 57,2 %	À venir
	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée en mathématiques en FGA	Réussite 91,5 %	Réussite 85,4 %	Réussite 85,3 %	Réussite 87,3 %	À venir
		Réussite assurée 50,4 %	Réussite assurée 46,3 %	Réussite assurée 44,7 %	Réussite assurée 53,4 %	À venir

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif 1.1.2 : Intervenir de manière préventive tout au long du parcours de l'élève

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le taux d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	Maintenir à moins de 6 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	3,8 %	4,1 %	3,1 %	3,8 %	À venir

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectifs 1.1.3 : Placer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle de chaque élève au cœur des actions

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019 (Réf. 2016-2017)	Résultats parus en 2019-2020 (Réf. 2017-2018)	Résultats parus en 2020-2021 (Réf. 2018-2019)	Résultats parus en 2021-2022 (Réf. 2019-2020)	Résultats parus en 2022-2023 (Réf. 2020-2021)
Le taux de sorties sans diplôme ni qualification	Maintenir sous 10 % le taux de sorties sans diplôme ni qualification	8,6 %	7,0 %	7,7 %	7,7 %	À venir

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif 1.1.4 : Réduire les écarts de réussite entre certains groupes d'élèves

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019 (Réf. 2016-2017) Cohorte 2010	Résultats parus en 2019-2020 (Réf. 2017-2018) Cohorte 2011	Résultats parus en 2020-2021 (Réf. 2018-2019) Cohorte 2012	Résultats parus en 2021-2022* (Réf. 2019-2020) Cohorte 2013	Résultats parus en 2021-2022 (Réf. 2020-2021) Cohorte 2014
Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans	Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (DES et DEP)	79,7 %	84,3 %	82,5 %	81,3 %	82,4 %
	<ul style="list-style-type: none"> Global Garçons vs filles Élèves HDAA ou à besoins particuliers vs élèves réguliers 	75,3 %	82,5 %	77,4 %	77,8 %	77,7 %
	Augmenter de 15 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA	58,0 %	65,5 %	59,6 %	62,3 %	62,6 %

* Donnée ministérielle reçue en novembre 2021. Le CSSMI diffuse donc deux années de résultats pour cet indicateur dans son *Rapport annuel 2021-2022*.

Orientation 1.1 : Assurer, dans une approche inclusive, les meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève

Objectif : 1.1.5 Augmenter le taux de réussite aux épreuves ministérielles

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le taux de réussite aux épreuves ministérielles	Maintenir à plus de 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4 ^e année du primaire	93,4 %	N/D	N/D	88,8 %	À venir
	Augmenter le nombre d'élèves en réussite assurée à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4 ^e année du primaire	64,1 %	N/D	N/D	57,1 %	À venir
	Augmenter de 3 points de pourcentage par année le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 5 ^e année du secondaire	77,1 %	N/D	N/D	66,2 %	À venir

Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

Objectif 2.1.1 : Favoriser un mode de vie physiquement actif

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le nombre de minutes d'activité physique par jour	Faire bouger les élèves du préscolaire et du primaire 60 minutes par jour	69 % des écoles primaires ont fait bouger leurs élèves en moyenne 60 minutes par jour.	N/D	N/D	N/D	À venir

Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

Objectifs 2.1.2 : Assurer un climat scolaire sécurisant et bienveillant

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
L'état de la situation de chaque milieu	Agir sur le facteur de protection le plus vulnérable	Considérant les obligations légales reliées à cet indicateur, toutes les écoles mettent à jour leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence et agissent sur le facteur de protection le plus vulnérable dans leur milieu.				À venir
Les référentiels portant sur la relation élève-enseignant de qualité et élève-intervenant de qualité	Assurer la sensibilisation de tous deux fois par année	53 % des établissements ont sensibilisé de façon formelle leur personnel durant l'année.	N/D	N/D	N/D	À venir

Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

Objectif 2.1.3 : Améliorer les infrastructures scolaires

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
L'indice de vétusté des bâtiments	Faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant (indice de vétusté inférieur à 15 %)	44 % des établissements sont dans un état satisfaisant (45 bâtiments).	<p>42 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant (44 bâtiments).</p> <p>Plusieurs bâtiments ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de la nouvelle mesure du MEQ « 50630 <i>Remplacement de bâtiments, démolition de bâtiments ou travaux majeurs de réfection.</i></p> <p>Il a été démontré qu'il est plus avantageux de remplacer le bâtiment que de le rénover. Ces analyses ont généré l'ajout de travaux et ont, par le fait même, augmenté le DMA (Déficit de Maintien d'Actifs).</p>	<p>L'outil SIMACS, qui servait à la gestion de nos immeubles, n'est plus disponible puisqu'il a été remplacé par l'outil GIEES. Ce dernier est déployé aux 72 centres de service scolaires en différentes phases. Le CSSMI est présentement à l'étape de la validation des actifs et de l'inspection complète de tous les immeubles selon la nouvelle méthodologie mise en place par le MEQ. Le calcul des indices d'état et du DMA (Déficit de Maintien d'Actifs) n'est pas encore intégré au nouvel outil.</p>	<p>Le nouvel outil de gestion des infrastructures GIEES a été mis en place et c'est à partir de ces nouvelles données que le calcul du DMA a été effectué.</p> <p>Nous remarquons au nouveau rapport du DMA que 14 bâtiments ont été retirés, soit parce qu'ils ont été démolis, qu'ils apparaissaient en double ou qu'il s'agit de bâtiments en location. Ces 14 bâtiments figuraient aux rapports des dernières années, alors qu'ils n'auraient pas dû. De plus, ils avaient tous un indice d'état gouvernemental A, ce qui fausse les données comparatives.</p> <p>Nous proposons de corriger les informations des dernières années afin de comparer des données exactes.</p> <p>Pour l'année 2021-2022, l'inflation explique la hausse des coûts de travaux. De plus, comme pour l'année 2019-2020, plusieurs bâtiments ont fait l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de la mesure du MEQ 50630 - <i>Remplacement de bâtiments, démolition de bâtiments ou travaux majeurs de réfection.</i></p> <p>23 % (21 bâtiments) du parc est dans un état satisfaisant.</p>	À venir

Orientation 2.1 : Offrir des milieux de vie sains, innovants et stimulants

Objectif 2.1.4 : Soutenir tous les acteurs dans l'intégration optimale du numérique à des fins pédagogiques

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Les établissements intégrant le numérique, la robotique et la programmation en classe	Faire en sorte que tous les établissements intègrent, dans au moins une classe, un projet ou plus en numérique, ou en robotique ou en programmation	85 % des établissements ont intégré un projet dans au moins une classe.	N/D	N/D	N/D	À venir
Les projets-écoles axés sur le numérique et la technologie	Augmenter annuellement le nombre de projets-écoles axés sur le numérique et la technologie	Il y a 37 projets-écoles axés sur le numérique et la technologie.	N/D	N/D	N/D	À venir

Orientation 3.1 : Poursuivre le développement d'une culture collaborative au sein de l'organisation

Objectif 3.1.1 : Contribuer activement à un climat propice à la collaboration et au travail d'équipe

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Les résultats des recherches probantes portant sur le développement d'une réelle culture de collaboration	Instaurer dans chaque milieu des pratiques collaboratives démontrées efficaces par les recherches	Il y a 4 établissements en accompagnement avec M. Massé.	22 établissements accompagnés par M. Massé. Du fait de la pandémie, le dernier bloc de formation d'une durée de deux journées a dû être reporté à l'année scolaire 2020-2021.	15 établissements ont participé à une journée de formation afin de compléter le volet formation.	35 établissements accompagnés par M. Massé. Quelques journées de formation ont été reportées à l'année scolaire 2022-2023.	À venir

Orientation 3.2 : Miser sur l'expertise professionnelle de l'ensemble du personnel

Objectif 3.2.1 : Favoriser le développement professionnel de chaque employé en lien avec sa fonction

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le nombre de jours de formation par employé	Viser annuellement 6 demi-journées de formation par employé, incluant 3 demi-journées obligatoires pour tous les enseignants	Considérant l'ampleur de ce chantier et les enjeux qui y sont reliés, des réflexions sont en cours au regard de la variété de l'offre de formations et de ses contenus.	Considérant l'ampleur de ce chantier et les enjeux qui y sont reliés, des travaux sont toujours en cours pour développer un outil de type portfolio professionnel qui permettrait de favoriser et de recenser le développement des employés du CSSMI.	Des travaux ont été effectués afin de déterminer les besoins de l'organisation en lien avec la consignation des activités de développement professionnel des employés. Une firme sera sélectionnée sous peu et celle-ci sera responsable de développer un outil de type portfolio professionnel qui permettra de favoriser et de recenser le développement des employés du CSSMI.	<p>Le dossier a évolué et des travaux sont désormais en cours au niveau national, soit sous la gouverne du MEQ. Les besoins de l'organisation en matière de consignation des activités de développement professionnel du personnel ont été communiqués au Ministère dans le but qu'un outil de type portfolio professionnel soit développé.</p> <p>En parallèle, un outil interne de consignation des formations a été développé pour les enseignants afin de leur permettre de comptabiliser leurs 30 heures de formation continue obligatoire par période de référence.</p>	À venir

Orientation 3.3 : Encourager la collaboration des parents tout au long du parcours scolaire de leur enfant

Objectif 3.3.1 : Outiller les parents afin qu'ils soient en mesure de mieux accompagner leur enfant vers la réussite

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Le nombre de formations organisationnelles et le nombre de parents y participant	Développer un minimum de quatre formations organisationnelles diversifiées (CSSMI et partenaires) afin de rejoindre annuellement un nombre croissant de parents	4 formations Nombre de parents présents : 112	4 formations Nombre de parents présents : 192	1 formation virtuelle Nombre de parents présents : N/D	1 formation virtuelle Nombre de parents présents : N/D	À venir

Orientation 3.3 : Encourager la collaboration des parents tout au long du parcours scolaire de leur enfant

Objectif 3.3.2 : Assurer des communications soutenues et de qualité entre l'établissement scolaire et la famille

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Les outils de communication disponibles	Augmenter annuellement le nombre de visites sur le portail parents et sur les sites des établissements	Portail parents : N/D Site CSSMI : 1 063 931 visites Site établissements : 144 013 visites	Portail parents : N/D Site CSSMI : 1 006 863 visites Site établissements : 456 830 visites	Portail parents : N/D Site CSSMI : 954 536 visites Site établissements : 530 192 visites	Portail parents : N/D Site CSSMI : 184 719 visites Site établissements : 588 505 visites	À venir

Orientation 3.4 : Optimiser les liens avec les divers partenaires de la communauté

Objectif 3.4.1 : Établir et consolider, avec les partenaires externes, une offre de services au profit de la réussite et de la persévérance des élèves

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Une stratégie concertée avec les employeurs de la région	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de formation et de stage	En FGAP, 17 programmes étaient offerts en alternance travail-études. Au total au CSSMI, 293 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire (Projet PlaniStage).	En FGAP, 18 programmes étaient offerts en alternance travail-études. Au total au CSSMI, 285 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire (Projet PlaniStage).	En FGAP, 19 programmes étaient offerts en alternance travail-études. Au total au CSSMI, 242 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire (Projet PlaniStage).	En FGAP, 19 programmes étaient offerts en alternance travail-études. Au total au CSSMI, 240 élèves ont bénéficié d'au moins un stage au cours de l'année scolaire (Projet PlaniStage).	À venir

Orientation 3.4 : Optimiser les liens avec les divers partenaires de la communauté

Objectif 3.4.1 : Établir et consolider, avec les partenaires externes, une offre de services au profit de la réussite et de la persévérance des élèves

Indicateur	Cibles	Résultats parus en 2018-2019	Résultats parus en 2019-2020	Résultats parus en 2020-2021	Résultats parus en 2021-2022	Résultats parus en 2022-2023
Un cadre de référence en matière de représentation du CSSMI au sein des différentes instances, conjointement avec les partenaires	Réviser et améliorer les mécanismes de concertation	Le CSSMI a renouvelé l'entente de complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et celui de l'éducation.	Il avait été prévu qu'une entente sur la négligence éducative soit conclue avec le CISSS des Laurentides. De plus, les modalités d'application de l'entente de complémentarité avec le CISSS des Laurentides devaient être convenues avec nos partenaires. Le confinement du printemps et les enjeux qui en ont découlé nous ont contraints à différer à l'automne 2020 la date d'échéance pour ces travaux.	<p>L'entente portant sur la négligence éducative a été conclue à l'automne 2020. Le comité régional MSSS-MEQ des Laurentides travaille actuellement à peaufiner les mécanismes de concertation entourant cette entente.</p> <p>Les mécanismes d'application à l'échelle locale de l'entente MSSS-MEQ ont été élaborés et sont en cours de diffusion auprès des gestionnaires. Les travaux d'arrimage se poursuivent.</p> <p>Chacune des écoles a reçu une mise à jour des partenaires sociocommunautaires de proximité œuvrant sur son territoire. La diffusion des activités de ces partenaires sur les sites Internet des écoles est en préparation.</p>	<p>La complémentarité du CISSS et du CSSMI s'actualise par la mise en place de projets communs pour la réussite et la santé des élèves. C'est donc la moitié de nos écoles secondaires qui mettent actuellement en place des actions préventives en santé mentale positive ou pour contrer les dépendances.</p> <p>Une meilleure diffusion de l'offre de services des partenaires du communautaire aux familles et aux écoles s'est mise en place durant l'année 2021-2022 pour chacune des écoles du CSSMI.</p> <p>Nos partenaires communautaires sont au rendez-vous pour préserver les élèves vulnérables de la glissade de l'été. En 2022, c'est plus de 192 élèves ciblés par les écoles qui ont pu bénéficier des services des 3 partenaires dans des projets éducatifs stimulants.</p>	À venir

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au CSSMI

Les données consignées dans le logiciel SPI peuvent varier d'un établissement à l'autre. Bien que le personnel soit sensibilisé à l'importance de l'identification de ce qui représente un acte de violence ou d'intimidation, nous constatons que des défis d'interprétation induisent un biais dans les données présentées. En tout temps, les acteurs du milieu scolaire s'assurent que du soutien soit apporté aux élèves aux prises avec cette réalité.

Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle	
Aucun événement	
Moins de 10 événements déclarés	De 20 à 39 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire - primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
Alpha (822)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
Arc-en-ciel (464)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
Arthur-Vaillancourt (254)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	25,0 %
au Cœur-du-Boisé (340)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0 %
Chante-Bois (394)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0 %
Clair Matin (529)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
Cœur à cœur, l'Alternative (310)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
Curé-Paquin (335)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0 %
de Fontainebleau (529)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
de la Clairière (300)	De 10 à 19 événements	Aucun événement	0 %
de la Clé-des-Champs (350)	Aucun événement	Moins de 10 événements	100,0 %
de la Renaissance (390)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
de la Seigneurie (404)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %

Établissement scolaire - primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
du Domaine-Vert-Nord (642)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
du Grand-Pommier (421)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
du Mai (370)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
du Ruisseau (318)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
du Trait-d'Union (281)	Aucun événement	De 10 à 19 événements	0 %
Emmanuel-Chénard (493)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
Gabrielle-Roy (349)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0 %
Gaston-Pilon (383)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Girouard (181)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
Horizon-du-Lac (560)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Horizon-Soleil (428)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
Jeunes du monde (347)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Le Carrefour (453)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %

Établissement scolaire - primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
de l'Amitié (118)	Aucun événement	De 20 à 39 événements	0 %
de l'Aquarelle (380)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	0 %
de l'Envolée (592)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
de l'Espace-Couleurs (494)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
de l'Harmonie-Jeunesse (339)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
des Blés-Dorés (583)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0 %
des Grands-Chemins (277)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	50,0 %
des Grands-Vents (584)	Aucun événement	40 événements ou plus	0 %
des Jardins-des-Patriotes (420)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
des Lucioles (412)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
des Mésanges (444)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
des Moissons (320)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
des Perséides (566)	40 événements ou plus	40 événements ou plus	0,8 %
des Pins (273)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
des Ramilles (292)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
des Semailles (265)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	0 %
Du Bois-Joli (527)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %

Établissement scolaire - primaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
Le Rucher (712)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0 %
Le Sentier (287)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Le Tandem (378)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Le Tournesol (416)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,8 %
Marie-Soleil-Tougas (666)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
Notre-Dame (297)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Notre-Dame-de-l'Assomption (360)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
Plateau Saint-Louis (475)	Aucun événement	40 événements déclarés ou plus	0 %
Prés fleuris (322)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	79,2 %
Rose-des-Vents (267)	Aucun événement	Moins de 10 événements	0 %
Sainte-Scholastique (206)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	0 %
Saint-Pierre (358)	Moins de 10 événements	40 événements ou plus	0 %
Sauvé (528)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Terre des jeunes (367)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
Terre-Soleil (555)	De 10 à 19 événements	40 événements ou plus	0,8 %
Val-des-Ormes (353)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0 %
Village-des-Jeunes (322)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %

Établissement scolaire - secondaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
des Érables (69)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Polyvalente Deux-Montagnes (1914)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	3,9 %
Polyvalente Sainte-Thérèse (1963)	Moins de 10 événements	De 10 à 19 événements	0 %
Saint-Gabriel (1029)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
secondaire des Patriotes (1808)	De 20 à 39 événements	40 événements ou plus	0 %
secondaire d'Oka (1469)	Moins de 10 événements	Moins de 10 événements	0 %
secondaire du Harfang (1055)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	3,4 %

Établissement scolaire - secondaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
secondaire Henri-Dunant (847)	40 événements ou plus	De 20 à 39 événements	15,7 %
secondaire Hubert-Maisonnette (749)	De 10 à 19 événements	De 10 à 19 événements	7,7 %
secondaire Jean-Jacques-Rousseau (1046)	Moins de 10 événements	De 20 à 39 événements	3,4 %
secondaire Liberté-Jeunesse (760)	De 10 à 19 événements	De 20 à 39 événements	0 %
secondaire Lucille-Teasdale (1093)	De 10 à 19 événements	De 10 à 19 événements	5,0 %
secondaire Rive-Nord (1164)	Moins de 10 événements	Aucun événement	100,0 %

Centre de formation professionnelle	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
Centre de formation agricole de Mirabel (113 ETP ¹¹)	Aucun événement	Aucun événement	0 %
Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre (330 ETP)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
Centre de formation des Nouvelles-Technologies (416 ETP)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
Centre de formation professionnelle de l'automobile (140 ETP)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
Centre de formation professionnelle l'Émergence (445 ETP)	Aucun événement	Aucun événement	0 %

Centre de formation générale aux adultes	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève (%)
Centre de formation continue des Patriotes (524 ETP)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %
Centre multiservice de Sainte-Thérèse (422 ETP)	Moins de 10 événements	Aucun événement	0 %

¹¹ ETP : Équivalent temps plein

3.2.2 Interventions dans les établissements du CSSMI

Tous les établissements ont adopté un plan de lutte contre l'intimidation et la violence ayant pour objectif de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*. Ce plan de lutte, révisé annuellement, vise à offrir des milieux sains et sécuritaires aux élèves, favorisant ainsi leur développement.

Les événements précédemment cités ont fait l'objet d'un suivi par les intervenants et la direction d'établissement, facilitant ainsi la mise en place d'interventions selon la nature et la gravité des événements. Parmi ces interventions, on retrouve notamment des communications et des rencontres avec les élèves et les parents, des gestes de réparation, des interventions individuelles, des sanctions prévues au code de vie de l'établissement, des plans d'accompagnement, des références auprès du personnel professionnel ou d'un partenaire.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Conformément au *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* du CSSMI, le cheminement d'une plainte se déroule principalement en trois (3) étapes :

1. Dans un premier temps, le plaignant s'adresse directement à la personne concernée, à la direction d'établissement ou du service administratif visé;
2. Dans un deuxième temps, si le plaignant demeure insatisfait, il communique avec le responsable du soutien à la communauté et des plaintes du CSSMI;
3. Finalement, dans l'éventualité où le plaignant reste insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de celui-ci, la direction générale adjointe de l'école concernée informe le plaignant de son droit d'exercer l'un ou l'autre des deux recours possibles :
 - soit une plainte au protecteur de l'élève;
 - soit une demande de révision de la décision au conseil d'administration du CSSMI, selon les critères prévus à la *Loi sur l'instruction publique*.

Au cours de l'année 2021-2022, le responsable du soutien à la communauté et des plaintes a traité 375 plaintes. Aucune n'a fait l'objet d'une demande de révision auprès du conseil d'administration. En ce qui a trait aux plaintes où des actes d'intimidation ou de violence sont allégués par les parents, le responsable a traité 33 plaintes, dont 9 pour lesquelles le protecteur de l'élève a également été impliqué en vue de régler le différend.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus

Selon l'article 275.2 de la *LIP*, le Centre de services scolaire doit inclure dans son Rapport annuel une description des objectifs et des principes de répartition de ses revenus ainsi que des critères servant à déterminer les montants alloués.

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite de tous les élèves;
- Donner au CSSMI, à ses services, ainsi qu'à ses comités les ressources nécessaires pour qu'ils puissent se conformer aux exigences des mandats qui leur sont confiés, et leur permettant de supporter le réseau d'établissements, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite de tous les élèves.

Les principes de la répartition annuelle des revenus des établissements

- La répartition des allocations budgétaires se fait en conformité avec les orientations adoptées par le CSSMI;
- La répartition des allocations budgétaires se fait dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au CSSMI;
- La répartition des allocations budgétaires se fait avec le plus grand souci d'équité et de transparence, tout en tenant compte du principe de la transférabilité des ressources financières (sous réserve des encadrements gouvernementaux en cette matière) et de la responsabilité des établissements;
- La répartition des allocations budgétaires tient compte des inégalités sociales et économiques, notamment par l'utilisation de la carte socio-économique de la population scolaire, et des besoins exprimés par les établissements;
- Sans limiter la portée de ce qui précède, l'identification des allocations budgétaires se base sur le financement généré par chacun des ordres d'enseignement (formation générale des jeunes, formation générale des adultes et de la formation professionnelle);
- La répartition des allocations budgétaires tient compte du volume d'activités financées et des coûts de système devant être supportés par l'ensemble des unités administratives;
- La répartition des enseignants s'effectue entre les établissements selon un modèle de distribution des ressources enseignantes établi par le Service de l'organisation scolaire et du transport en collaboration avec le CRR et les directions d'établissement primaire et secondaire;
- Les établissements et le CSSMI peuvent convenir de mettre des ressources en commun pour assurer une plus grande efficacité ou pour permettre le développement d'une activité;
- Les allocations budgétaires sont allouées à l'unité administrative dans le but d'offrir un niveau de services pour une période donnée;

- Les actifs acquis par l'unité administrative demeurent la propriété du CSSMI. Lorsque le mandat et/ou les responsabilités de cette unité administrative sont modifiés, les éléments d'actifs y afférents se doivent d'être transférés à l'unité administrative qui obtient le mandat et la responsabilité;
- Les activités telles que les services de garde, l'encadrement du midi et les autres activités parascolaires doivent être en autofinancement;
- L'ensemble de la répartition des ressources s'effectue dans un contexte de ressources constantes. Toutes les allocations budgétaires sont accordées sous réserve des ressources disponibles pour l'année de référence.

Les principes de la répartition annuelle des revenus pour les besoins du CSSMI

- La détermination des besoins se fait en conformité avec les orientations adoptées par le CSSMI;
- La détermination des besoins se fait dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures s'appliquant au CSSMI et à ses établissements;
- La détermination des besoins se fait avec le plus grand souci d'équité et de transparence;
- Le principe de la transférabilité des ressources financières (sous réserve des encadrements gouvernementaux en cette matière) et de la responsabilisation est optimisé;
- La détermination des besoins tient compte de ce qui est requis pour assurer le bon fonctionnement du CSSMI, de ce qui est requis pour gérer les activités dont la gestion est confiée au CSSMI et de ce qui est requis pour tenir compte des responsabilités accrues des établissements.

Les critères servant à déterminer les montants alloués pour les établissements

Pour les établissements primaires et secondaires, les critères comprennent un mode de financement équitable identifiant ce qui suit :

- Les responsabilités budgétaires applicables à tous les établissements primaires et secondaires du CSSMI.
- Des normes d'allocation pour :
 - les enseignants;
 - le personnel non enseignant;
 - un *per capita* pour l'allocation de base;
 - une série de mesures particulières visant à tenir compte des spécificités retenues comme étant significatives;
 - les allocations supplémentaires du MEQ;
 - des ajustements non récurrents;
 - la rétention *a priori*.

- Des précisions budgétaires pour :
 - le MAO (mobilier-appareillage-outillage);
 - les conseils d'établissement;
 - les règles de transférabilité et les plans de redressement;
 - la reddition de comptes.

Pour les centres en formation professionnelle et en formation générale des adultes, les critères comprennent un mode de financement équitable identifiant ce qui suit :

- Les responsabilités budgétaires applicables à tous les centres du CSSMI.
- Des normes d'allocation pour :
 - les dépenses de formation;
 - les autres dépenses;
 - une série de mesures particulières visant à tenir compte des spécificités retenues comme étant significatives;
 - les allocations supplémentaires du MEQ;
 - des ajustements non récurrents;
 - la rétention *a priori*.
- Des précisions budgétaires pour :
 - le MAO (mobilier-appareillage-outillage);
 - les conseils d'établissement;
 - les règles de transférabilité et les plans de redressement;
 - la reddition de comptes;
 - le niveau de ressources.

Les critères servant à déterminer les montants alloués pour les besoins du CSSMI

Pour les services du CSSMI, les critères comprennent un mode de financement identifiant ce qui suit :

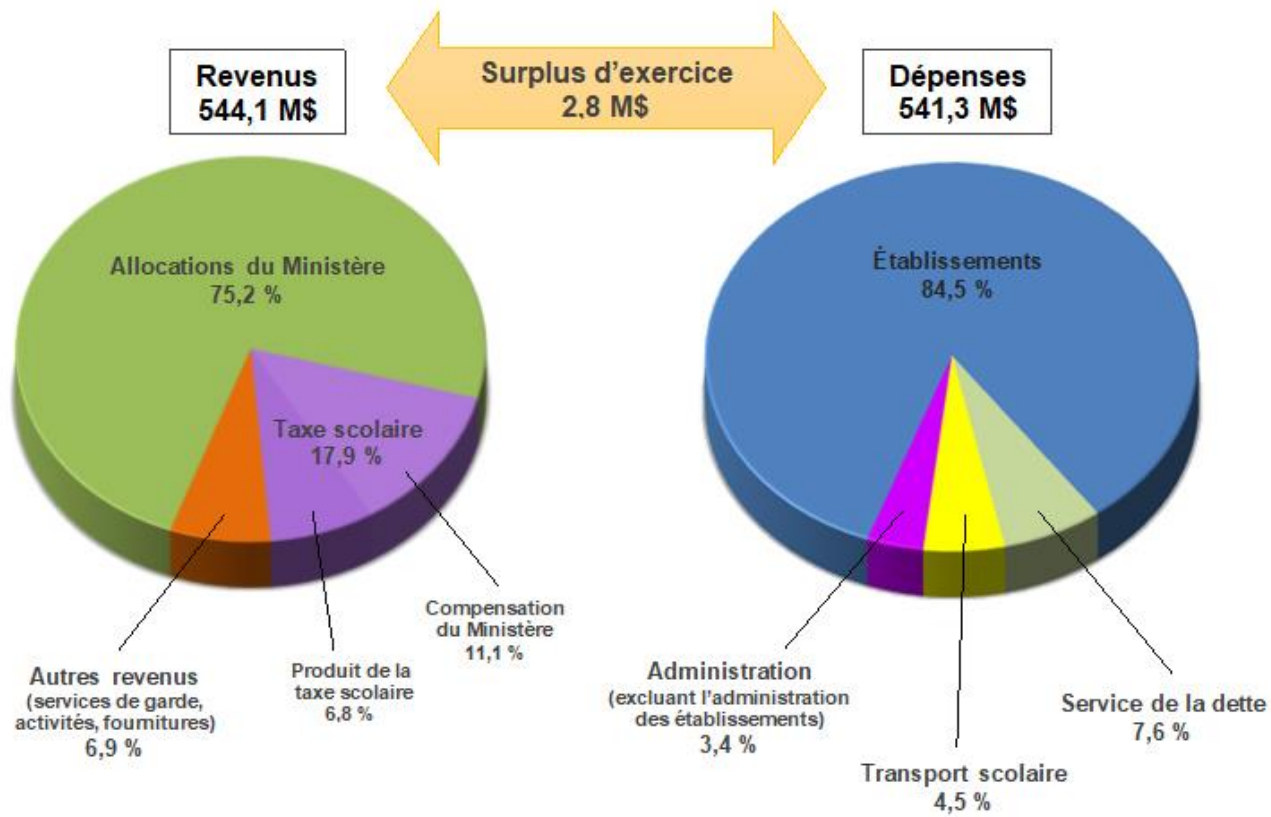
- Les responsabilités propres à chacun des services.
- Des normes d'allocation pour :
 - le fonctionnement des services;
 - les dépenses corporatives.
- Les activités gérées en fidéicommiss.

Vous pouvez consulter le document complet intitulé *Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins du Centre de services scolaire* via www.cssmi.qc.ca sous l'onglet CSSMI – Divers – Politiques et règlements. Ce document est mis à jour annuellement.

4.2 Ressources financières

Le rapport financier de l'année scolaire 2021-2022 a été soumis au conseil d'administration du 13 décembre 2022, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*. Le rapport financier est conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les résultats financiers présentent un surplus d'exercice totalisant 2,8 M\$, soit 0,5 % du budget total du CSSMI.



4.3 Gestion et contrôle des effectifs

▪ Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	448 250,88	33,00	448 283,88	281
2. Personnel professionnel	423 667,91	2 083,87	425 751,78	312
3. Personnel enseignant	4 705 481,60	24 307,68	4 729 789,28	5 677
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 659 095,31	17 754,04	2 676 849,35	3 341
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	438 618,17	5 336,38	443 954,55	440
Total en heures	8 675 113,86	49 514,98	8 724 628,84	10 051

▪ Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	8 256 961,30
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	8 724 628,84
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	467 667,54
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non	Non

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

En ce qui a trait aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, il y a eu 62 contrats au CSSMI pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	62	10 222 027,20 \$
Total	62	10 222 027,20 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

- **98** bâtiments dont :
 - **94** bâtiments (propriété CSS), soit **456 287 m²** de bâtiments à entretenir (installation de modulaires dans 3 écoles secondaires et construction d'une serre au CFAM)
 - **4** bâtiments (loués hors réseau CSS), soit **13 116 m²**
 - **40,7** ans : moyenne d'âge du parc immobilier
 - **40,8 M\$** de travaux dans nos établissements totalisant **100 projets**

- **Maintien de l'actif immobilier (1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022)**

2020-2021 (Année précédente)	2021-2022 (Année de reddition de comptes)		
	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
45 224 047 \$	33 738 462 \$	17 037 320 \$	86 388 462 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Le Service des ressources des technologies de l'information a poursuivi les diverses activités en soutien à la gestion de la pandémie. Les équipes du SRTI ont su maintenir une qualité de service auprès des élèves et employés du CSSMI en répondant à leurs besoins de soutien et d'accompagnement dans leur utilisation des technologies et en proposant des solutions innovantes en réponse aux nouvelles réalités de l'organisation. Mentionnons les faits suivants :

- plus de 16 000 requêtes de service ont été traitées;
- 800 employés ont assisté à des formations, séances d'information, ateliers divers liés à l'intégration des technologies en classe, et ce, en présentiel ou en virtuel;
- 20 700 utilisateurs ont également participé à des ateliers de formation sur la plateforme CAMÉLÉON.TV;

De plus, en respect des diverses obligations légales, des mesures ont aussi été prises afin d'accroître la sécurité de l'information au CSSMI : le renforcement des mots de passe de l'ensemble des employés et élèves ainsi que la mise en place d'un programme de formation continue et de sensibilisation permettant aux divers acteurs du milieu de mieux maîtriser les enjeux liés à la sécurité de l'information.

5. Annexes du Rapport annuel 2021-2022

ANNEXE 1 :

Liste des établissements par district

Répartition des districts 2021-2022

District 1		District 2		District 3		District 4		District 5	
Écoles	Nombre d'élèves	Écoles	Nombre d'élèves	Écoles	Nombre d'élèves	Écoles	Nombre d'élèves	Écoles	Nombre d'élèves
de l'Amitié	118	Notre-Dame	297	des Ramilles	292	du Trait-d'Union	281	Alpha	822
des Pins	273	Village-des-Jeunes	322	Notre-Dame-de-l'Assomption	360	Saint-Pierre	358	Le Tournesol	416
Rose-des-Vents	267	Arc-en-ciel	464	de la Seigneurie	404	Terre-Soleil	555	Le Carrefour	453
du Grand-Pommier	421	au Cœur-du-Boisé	340	Chante-Bois	394	Le Tandem	378	du Ruisselet	318
des Perséides	566	Curé-Paquin	335	de l'Envolée	592	Gabrielle-Roy	349	Le Rucher	712
des Lucioles	412	Clair Matin	529	de l'Aquarelle	380	Gaston-Pilon	383	Jeunes du monde	347
Horizon-du-Lac	560	Horizon-Soleil	428	des Semaillles	265	du Mai	370	Marie-Soleil-Tougas	666
des Grands-Vents	584	des Jardins-des-Patriotes	420	<i>École sec. Lucille-Teasdale</i>	1093	de la Clairière	300	de l'Espace-Couleurs	494
Girouard	181	Emmanuel-Chénard	493	<i>École sec. Henri-Dunant</i>	847	des Grands-Chemins	277	des Moissons	320
Sainte-Scholastique	206	Sauvé	528	<i>École Saint-Gabriel</i>	1029	de Fontainebleau	529	Du Bois-Joli	527
Prés fleuris	322	des Mésanges	444	Val-des-Ormes	353	de la Renaissance	390	de l'Harmonie-Jeunesse	339
de la Clé-des-Champs	350	<i>École sec. des Patriotes</i>	1 808	Terre des jeunes	367	Plateau Saint-Louis	475	<i>École sec. Hubert-Maisonneuve</i>	749
des Blés-Dorés	583	<i>Polyvalente Deux-Montagnes</i>	1 914	Le Sentier	287	<i>Polyvalente Sainte-Thérèse</i>	1 963	<i>École sec. Rive-Nord</i>	1 164
du Domaine-Vert-Nord	642			Cœur à cœur, l'Alternative	310	<i>École sec. Jean-Jacques-Rousseau</i>	1 046	<i>École sec. du Harfang</i>	1 055
<i>École sec. Liberté-Jeunesse</i>	760			Arthur-Vaillancourt	254				
<i>École sec. d'Oka</i>	1 469			des Érables	98				
Total	7 714	Total	8 322	Total	7 325	Total	7 654	Total	8 382

ANNEXE 2 :

Liste des membres 2021-2022 des comités du conseil d'administration (CA)

A. Membres du comité de gouvernance et d'éthique (CGE)

1. Bianca Deschatelets, vice-présidente du CA et présidente du CGE
2. Isabelle Bernier, membre – CA
3. Katerine Lepipas, membre – CA
4. Marie-France Dion, direction – service du secrétariat général et des communications
5. Sylvain Bruneau, direction générale adjointe – direction générale

B. Membres du comité des ressources humaines (CRH)

1. Valérie Venne, membre – CA et présidente du CRH
2. Alain Jutras, membre – CA
3. Martin Viau, membre – CA
4. Isabelle Forest, direction – service des ressources humaine
5. Nathalie Denny, direction générale adjointe – direction générale

C. Membres du comité de vérification (CV)

1. Michèle Charest, direction adjointe – services éducatifs jeunes et présidente du CV
2. Caroline Gravel, membre – CA
3. Nathalie Martel, membre – CA
4. Christian Slachetka, membre – CA
5. Chantal Major, direction – service des ressources financières
6. Roch-André Malo, direction générale adjointe – direction générale

ANNEXE 3 :

Liste des membres 2021-2022 des comités du CSSMI

1. Membres du comité consultatif de gestion (CCG)

Le comité consultatif de gestion est composé des directions d'établissements, des directions de services et des membres de la Direction générale

2. Membres du comité consultatif du transport (CCT)

1. Isabelle Deschênes, déléguée – CP
2. Isabelle Guay, directrice adjointe – service de l'organisation scolaire et du transport
3. Sylvain Jetté, direction – primaire
4. Jonathan Leggitt, régisseur du transport – service de l'organisation scolaire et du transport
5. Katerine Lepipas, membre du personnel – déléguée CA
6. Roch-André Malo, directeur général adjoint – direction générale
7. Anouk Racette, représentante d'EXO – R.T.M. Laurentides
8. Christian Slachetka, délégué – CP (substitut)
9. Valérie Venne, membre de la communauté – déléguée CA

3. Membres du comité CSEHDAA (CCSEHDAA)

PARENTS

1. Christian Slachetka, président
2. Annie Despins, vice-présidente et déléguée – CP
3. Annie Lachapelle, trésorière
4. Julie Bernier, substitut – CP
5. Ana E. Koehrmann Gill
6. André Villeneuve
7. Christine Lopez
8. Cindy Harvey
9. Cynthia Gagné
10. Marie-Noël Boivin
11. Méliane Laurier-Cromp
12. Natalie Chiasson

REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

1. Annick Charron ou Amélie Lavigne, Programme DI-TSA-DP du CISSS des Laurentides
2. André Gosselin, PANDA Thérèse-De Blainville et des Laurentides

REPRÉSENTANT DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

1. Sophie Lessard, direction – primaire

REPRÉSENTANTES DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

1. Claudia Veilleux, enseignante – primaire
2. Lisette Hébert, enseignante – secondaire

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

1. Chantal Gémus, technicienne en éducation spécialisée

REPRÉSENTANT DES PROFESSIONNELS

1. Mahaut Sermonard, psychologue

4. Membres de l'exécutif du comité de parents (CP)

1. Antonio Ciarciaglino, président
2. Christian Slachetka, vice-président et parent – CA
3. Jérémie Chiron-Escallier, trésorier
4. Julie Lachance, secrétaire interne
5. Gautier Njokou, parent et président – CA
6. Bianca Deschatelets, parent et vice-présidente – CA
7. Francis Le Quellec, parent – CA
8. Marie-Claude Chaumont, parent – CA
9. Mélanie Ducharme, déléguée – CÉ du Regroupement des comités de parents Laval-Laurentides-Lanaudière
10. Joey Champagne, conseiller
11. Lessead Jaziri, conseiller
12. Luc Bédard, conseiller
13. Mathieu Gagnon, conseiller

5. Membres du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)

1. Lucie Mathieu, direction générale adjointe – direction générale
2. Vivianne Lauzon, enseignante – préscolaire
3. Alexandra Charron, enseignante – primaire
4. Mélanie Corneau, enseignante – secondaire
5. Karine Charbonneau, enseignante – adaptation scolaire
6. Linda Lemieux, enseignante – formation professionnelle
7. Benoit Millette, enseignant – formation générale des adultes
8. Geneviève Chagnon, personnel de soutien aux élèves (technicienne en éducation spécialisée)
9. Anne-Sophie Legendre-Jobidon, professionnel (ergothérapeute)
10. Marie-Ève Ouellet, direction – primaire

11. Caroline Provost, direction – primaire
12. Geneviève Lévesque, direction – secondaire
13. Katryne Côté, direction adjointe – secondaire
14. Sylvie Hamelin, direction adjointe – formation professionnelle
15. Richard Galli, direction – formation générale aux adultes
16. Isabelle Cloutier, direction – services éducatifs aux jeunes
17. Benoit LeBel, direction – services éducatifs aux adultes
18. Nathalie Trépanier, chercheuse – Université de Montréal

6. Membres du comité de répartition des ressources (CRR)

1. Sophie Daigneault, direction – primaire
2. Martin Lafrenière, direction – primaire
3. Josée Plouffe, direction – primaire
4. Claude Champoux, direction – primaire
5. Anne-Marie Dubé, direction – secondaire
6. Isabelle Martel, direction – secondaire
7. Richard Galli, direction – formation générale aux adultes
8. Martin Tougas, direction – formation professionnelle
9. Nathalie Joannette, directrice générale – direction générale
10. Marie-France Dion, direction – service du secrétariat général et des communications
11. Benoit Lebel, direction – services éducatifs aux adultes
12. Isabelle Cloutier, direction – services éducatifs aux jeunes
13. Isabelle Guay, direction – service de l'organisation scolaire et du transport
14. Chantal Major, direction – service des ressources financières
15. Isabelle Forest, direction – service des ressources humaines

ANNEXE 4 :

Rapport annuel 2021-2022 du protecteur de l'élève



PAR COURRIEL

Le 4 octobre 2022

Monsieur Gautier Njokou
Président du Conseil d'administration du
Centre de services scolaire des Mille-Îles
430, boulevard Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6

Objet : Rapport annuel de la protectrice de l'élève au Conseil d'administration du CSSMI pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que « *le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement au centre de services scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données. Ce rapport doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence* », je dépose mon rapport à titre de protectrice de l'élève du CSSMI au conseil d'administration.

Encore cette année, les consignes ministérielles du MEQ et de la Santé publique ont demandé de la part de tous, tant des élèves, leurs parents que les intervenants du Centre de services scolaire et ses partenaires, une grande capacité d'adaptation et de résilience. Des demandes d'assistance reliées notamment aux mesures d'isolement ont exigé de la part du milieu scolaire et des familles plusieurs adaptations.

Soyez assuré, cher monsieur, de ma collaboration afin que les besoins de l'élève demeurent toujours au cœur de mes préoccupations.

La protectrice de l'élève

Francoise Ladouceur

Francoise Ladouceur

c. c. Madame Nathalie Joannette, Directrice générale du CSSMI
Me Marie-France Dion, Secrétaire générale et directrice du SSGC

430, boul. Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6
Téléphone : 450 974-7000, poste 2151
Télécopieur : 450 965-9019
protecteur.eleve@cssmi.qc.ca

Rapport annuel PE- 20212022



RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE

À L'INTENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Document déposé le 4 octobre 2022

430, boul. Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6
Téléphone : 450 974-7000, poste 2151
Télécopieur : 450 965-9019
protecteur.eleve@cssmi.qc.ca

2

Rapport annuel PE- 20212022

**RAPPORT ANNUEL DE LA PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

La première partie de ce rapport résume mon rôle de Protectrice de l'élève ainsi que les modalités de traitement des demandes et enfin les principes qui guident mon action.

La deuxième partie fait état du nombre et de la nature des plaintes reçues. Enfin suivra une présentation des plaintes qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie de ma part et d'un avis motivé au Conseil d'administration du centre de services scolaire.

En conclusion, je vous partagerai quelques éléments qui sont ressortis de mes travaux.

Rôle de la Protectrice de l'élève et les modalités de traitement des demandes

En vertu de la fonction prévue à la Loi sur l'instruction publique, la Protectrice de l'élève est un tiers neutre, indépendant et impartial dont le rôle est de recevoir et de traiter les demandes et/ou plaintes des parents et des élèves eux-mêmes qui ont une attente particulière vis-à-vis du milieu scolaire.

Nommée par le Centre de services scolaire, je ne suis pas une employée de celui-ci. Mon rôle est d'examiner la plainte qui n'a pu trouver satisfaction à l'interne en prenant en considération les droits et les préoccupations des parties concernées et ceci, de façon objective. À plusieurs reprises, l'écoute des besoins des parents me permet d'orienter ceux-ci vers la ressource et de les accompagner au besoin.

Depuis le mois de janvier, le CSS a créé un poste d'un responsable de la gestion des appels de parents et de soutien à la communauté. Cette personne facilite les liens entre les différents services. Un travail de collaboration et une bonne communication nous permettent de répondre rapidement aux demandes d'assistance et aux plaintes qui sont adressées.

L'article 220.2 de la LIP, ainsi que le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* établi par le Centre de services scolaire, précisent le processus de traitement de plaintes. Au Centre de services scolaire des Mille-Îles, le processus est accessible sur le site internet.¹ Deux schémas illustrent ce processus : la plainte qui concerne indirectement l'élève² et la plainte qui concerne directement l'élève.³

Nonobstant l'accessibilité des étapes du processus à suivre, mon premier geste auprès du plaignant est de présenter et situer mon rôle. Puis, j'accueille la demande d'assistance du parent qui est bien souvent portée par des inquiétudes et des revendications. Le temps consenti aux premières communications facilite la résolution du problème, quel qu'il soit.

¹ <https://www.cssmi.qc.ca/parents/ressources/traitement-des-plaintes>

² http://www.cssmi.qc.ca/sites/default/files/pages/2020-10/Diapo_schema_plainte2.pdf

³ http://www.cssmi.qc.ca/sites/default/files/pages/2020-10/Diapo_schema_plainte.pdf

L'écoute et la bienveillance sont de rigueur. Le demandeur recherche avant tout une personne à qui parler.

Mon premier objectif est d'amener le parent à communiquer et à discuter avec les intervenants qui sont les plus près de leur enfant dans une approche de prévention de conflits et de règlement à l'amiable. La recherche de solutions s'appuie sur des modalités satisfaisantes pour l'ensemble des parties dans une approche humaniste.

Il est important de souligner que plusieurs plaintes ont pu être réglées avec les directions d'école ou de centre et les directeurs généraux adjoints (DGA) concernées, à la suite des communications avec les parents et d'une rencontre TEAMS.

En résumé, voici les principales fonctions de la Protectrice de l'élève et les modalités de traitement de plaintes ou de demandes d'assistance :

- Recevoir la plainte, l'examiner et déterminer à quelle personne le plaignant doit s'adresser si les étapes du processus de traitement des plaintes n'ont pas été respectées. La direction de l'école demeure le premier interlocuteur à intervenir.
- Soutenir le plaignant dans ses démarches avec cette personne;
- Traiter les plaintes à la suite de l'épuisement des recours mis à la disposition du CSSMI;
- Faire enquête afin d'évaluer le bien-fondé de la plainte;
- Entendre les personnes impliquées;
- Choisir les modes de résolution de conflits en collaboration avec l'ensemble des intervenants. Au besoin, servir d'intermédiaire.
- Me saisir de la plainte afin d'approfondir le dossier et présenter un avis sous forme de rapport incluant mes recommandations.
- Présenter un rapport au Conseil d'administration du CSSMI.

Il est important de préciser que la Protectrice de l'élève peut faire des recommandations. Elle ne peut se substituer à l'autorité compétente en modifiant une décision. Elle n'intervient pas dans les relations de travail. Ainsi, les plaintes concernant un membre du personnel sont entendues et dirigées vers la direction de l'école et la direction générale adjointe concernée. La Protectrice peut demander un suivi.

Mon approche et les principes qui guident mon action.

Mon approche privilégie l'aide aux parents pour rechercher une solution qui réponde aux besoins de l'enfant et qui convienne à toutes les parties. J'accorde une grande importance à la communication saine et respectueuse entre l'élève, ses parents et les intervenants de l'équipe-école. Le lien que j'entretiens avec les parents est très apprécié par ceux-ci, puisqu'il permet de rétablir la collaboration avec le milieu scolaire dans la très grande majorité des cas.

Le processus de réception de plaintes présenté sur le site implique une écoute des besoins des parents de ma part. Cette cueillette d'informations est très importante puisqu'elle permet d'accompagner le parent jusqu'à la direction de l'école.

La protectrice de l'élève peut se saisir de toute situation pouvant causer un préjudice à l'élève⁴

Mes orientations se basent sur des principes d'équité. Le bien-être, la réussite et le respect des droits de l'élève guident mes actions.

Les dossiers traités au cours de l'année scolaire 2021-2022

Chacune des années scolaires soulève ses défis et ses enjeux. D'entrée de jeu, le débordement de l'effectif scolaire dans l'école, la pénurie de personnel et le retour en classe à la suite de la pandémie ont soulevé plusieurs questionnements de la part des parents ou des élèves. Ces observations influencent la nature et la quantité de plaintes ou d'insatisfactions.

Tableau 1

Comparatif des demandes par année scolaire

Année scolaire	Préscolaire et primaire	Secondaire	FGA (adultes) et FP (professionnel)	infos	Total des demandes
2018-2019	115	55	7		177
2019-2020	62	49	5	8	124
2020-2021	123	76	18	7	224
2021-2022	88	78	7	19	192

Tableau 2

Nombre d'interventions par type et par ordre d'enseignement entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022

Type de demandes	Présco et primaire	Secondaire	FP	Autres	Total
Demandes d'interventions	88	78	7	19	192

⁴ CSSMI SIP-25 Règlement sur la procédure de traitement des plaintes. Article 4.1« Le protecteur de l'élève ne peut intervenir que si le plaignant a épuisé ses recours prévus à la section 3 du présent règlement [...]. Toutefois, à la demande d'un plaignant, le protecteur de l'élève peut être saisi d'une plainte à toute étape de la procédure d'examen de la plainte lorsque son intervention est nécessaire afin d'éviter que le plaignant ne subisse un préjudice. Cette intervention du protecteur de l'élève vise uniquement à s'assurer que la plainte est traitée conformément au présent règlement et que la procédure prévue est appliquée de façon diligente ».

430, boul. Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6
Téléphone : 450 914-7000, poste 2151
Télécopieur : 450 965-9019
protecteur.eleve@cssmi.qc.ca

Rapport annuel PE- 20212022

5

Type de demandes	Présco et primaire	Secondaire	FP	Autres	Total
Plaintes retenues pour examen*	1*	1*		1* École spécialisée	3*
Plaintes mettant en cause l'éthique et les attitudes d'un membre du personnel qui ont été soumises à la direction générale adjointe concernée	2	4	1		7
Plaintes prématurées orientées à l'interne, demandes d'assistance et accompagnement.	85	73	6	18	182

*Ces plaintes sont présentées dans les tableaux 4.1 à 4.3 aux pages 7 à 9 de ce rapport.

Tableau 3

Répartition des demandes d'interventions par nature pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Nature des interventions	Nombre
Demandes d'informations générales	19
ÉHDAA : qualité de service /PI/ cheminement scolaire	55
Régulier : qualité du service / volet scolaire	7
Communication école / service de garde / service du dîner / famille	26
Santé / sécurité / surveillance	6
Éthique / attitudes d'un intervenant scolaire	14
Intimidation / violence	23
Organisation scolaire : admission, inscription / choix d'école / transfert d'école / révocation/ suspension suivi d'un transfert	22
Organisation scolaire : prog. option / choix de cours	3
Organisation du transport/ problématiques liées aux déplacements des élèves	10
Formation professionnelle	5
Formation générale adulte	2
TOTAL	192

430, boul. Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6
Téléphone : 450 914-7000, poste 2151
Télécopieur : 450 965-9019
protecteur.eleve@cssmi.qc.ca

Rapport annuel PE- 20212022

6

Les plaintes ci-dessous ont exigé une analyse approfondie de ma part. Je présente succinctement mes avis et recommandations ainsi que la décision du conseil d'administration du CSSMI.

Tableau 4.1

Plainte retenue pour examen, les correctifs et les suites apportées

Date de la plainte	18 juin 2021
Nature de la plainte	Contestation de la décision de classement de l'élève [REDACTED] vers une classe à effectif réduit pour élèves avec difficultés de comportement, à la suite du résultat du comité de révision du CSSMI tenu le 18 mai 2021.
Date de l'avis	23 août 2021
Correctifs recommandés par la protectrice de l'élève	Après analyse des besoins, du dossier scolaire, des habiletés sociales et du cheminement scolaire de l'élève, la classe pour élèves en difficultés de comportement apparaît comme la ressource à retenir. La mise en place d'un accueil bienveillant dans la nouvelle école est un incontournable. Un mode de communication efficace devra être convenu avec les parents afin qu'ils soient informés régulièrement et qu'ils puissent travailler en collaboration à la réussite de leur enfant. Le plan d'intervention guidera l'ensemble des actions. En conséquence, je recommande le maintien de la décision du comité de révision (résolution n° CA-210601-106) puisque le meilleur filet de sécurité pour [REDACTED] est de vivre la prochaine année scolaire dans une classe à effectif réduit pour élèves avec difficultés de comportement à l'école [REDACTED].
Décision du conseil d'administration	« DE RECEVOIR l'avis et le rapport de la protectrice de l'élève du CSSMI (rapport PE-20202021-179) relativement à la contestation de la décision de classement de l'élève vers une classe à effectif réduit pour élèves avec difficultés de comportement à l'école [REDACTED] (résolution n° CA-210601- 106) ; DE PRENDRE ACTE de l'avis et de la recommandation de la protectrice de l'élève ; DE MAINTENIR , par conséquent, la décision du conseil d'administration du CSSMI (rés. n° CA-210601-106); » Résolution n° CA-210823-127

Tableau 4.2

Plainte retenue pour examen, les correctifs et les suites apportées

Date de la plainte	30 juin 2021
Nature de la plainte	Demande de révision de la décision de la non-réadmission au programme de Sport-études de l'école [REDACTED]
Date de l'avis	23 août 2021
Correctifs recommandés par la protectrice de l'élève	Au-delà de la rigueur du processus d'admission au Sport-études et de l'analyse des besoins académiques de l'élève, je recommande : <ul style="list-style-type: none"> • Une transition harmonieuse du changement d'école vers un 2^e secondaire régulier avec un horaire à temps complet afin de consolider tous les apprentissages ; • Une révision du plan d'intervention tôt en début d'année pour soutenir la réussite scolaire ; • Un maintien de la pratique de son sport, le judo. En accord avec la proposition de la direction de l'école [REDACTED] et de la lettre de recommandation du directeur technique de l'association sportive de judo Blainville, je propose aux parents d'entreprendre dès l'automne prochain le processus d'admission au Sport-études de l'école [REDACTED] pour l'année scolaire 2022-2023.
Décision du conseil d'administration	« DE PRENDRE ACTE de l'avis et des recommandations de la protectrice de l'élève ; DE PERMETTRE exceptionnellement à l'élève de choisir, soit de fréquenter son école de quartier comme recommandé par la protectrice de l'élève ou de poursuivre sa scolarisation au programme de Sport-études de l'école [REDACTED] pour l'année 2021-2022, laquelle poursuite sera ensuite conditionnelle au respect des règles énoncées au Contrat d'engagement scolaire pour les élèves-athlètes et leurs parents ; DE DEMANDER aux acteurs concernés de mettre en œuvre les diverses recommandations formulées par la protectrice de l'élève dans son rapport ;» Résolution CA-210823-133

Tableau 4.3

Plainte retenue pour examen, les correctifs et les suites apportées

Date de la plainte	10 novembre 2021
Nature de la plainte	Rendre sécuritaire l'aménagement du local d'apaisement et réviser les mesures d'intégration pour l'élève [REDACTED] à l'école [REDACTED]
Date de l'avis	22 février 2022
Correctifs recommandés par la protectrice de l'élève	<p>Mes recommandations sont présentées en trois volets.</p> <p><u>Au regard de la sécurité de l'aménagement physique des locaux de retrait ou apaisement :</u></p> <p>Je recommande que les locaux soient tous conformes aux règles de sécurité en lien avec la révision du document FGJ-21 du CSSMI.</p> <p>Je recommande qu'un protocole d'utilisation des différents locaux (d'apaisement, salle zen, salle de motricité, salle noire, salle Snoezelen) soit présenté à l'ensemble des parents.</p> <p><u>Au regard des interventions auprès de l'élève et des mesures concertées entre le CISSSLAU et l'école :</u></p> <p>Je recommande la rédaction de protocoles d'intervention explicites, partagés et respectés. Des ententes de concertation pourront aussi faciliter le travail de collaboration auprès de l'élève.</p> <p><u>Au regard de la nature de la communication avec le parent :</u></p> <p>Je recommande un fil de communication clairement établi et connu de l'ensemble du personnel lors d'un incident.</p>
Décision du conseil d'administration	<p>Le conseil d'administration du CSSMI a pris acte de l'avis et des recommandations de la protectrice de l'élève et a décidé :</p> <p>De recevoir l'avis de la protectrice de l'élève No PÉ -20212022-56 relativement à l'aménagement d'un local d'apaisement et la révision des mesures d'intégration de l'élève ;</p> <p>De prendre acte de l'avis et des recommandations de la protectrice de l'élève ;</p> <p>De demander aux acteurs concernés de mettre en œuvre les diverses recommandations formulées par la protectrice de l'élève dans son avis.</p> <p>Résolution CA-220222-193</p>

Points saillants d'une analyse transversale des plaintes

o L'offre de services aux EHDAA

✓ Le comité de classement de l'école

Vers le mois de février, un processus annuel se déroule dans toutes les écoles. Celui-ci permet à l'équipe-multi, en collaboration avec les parents et les partenaires de l'externe, d'analyser les besoins de l'élève et d'effectuer une recommandation de classement. Le comité informe les parents de cette recommandation. À cette étape, les appels que j'ai reçus ont été redirigés vers la direction de l'école et les services éducatifs.

Pour les dossiers plus litigieux, des séquences de comités se tiennent du mois de mars au mois de juin. C'est pourquoi certains parents ont communiqué avec moi jusqu'à la fin du mois de juin.

La mise en place de rencontres avec la direction de l'école, la direction générale adjointe et des représentants des services éducatifs m'ont permis d'effectuer une analyse du dossier et d'échanger avec les parents du bien-fondé de la recommandation de classement en rapport avec les besoins de l'élève.

Cette façon de faire a permis de résoudre les mécontentements plus rapidement. Ainsi, l'élève et ses parents ont quitté en toute quiétude pour les vacances estivales.

✓ Le plan d'intervention (PI)

Comme je l'ai spécifié l'année dernière, le bilan du PI est un outil privilégié qui facilite le passage d'une année scolaire à une autre. Cette pratique reste encore à améliorer lors du passage du primaire au secondaire. Malheureusement, j'observe un délai trop long entre le début des cours et la mise en place des mesures connues tels l'accès à un ordinateur adapté aux besoins, les mesures adaptatives, le système MF.

La transition primaire secondaire m'a interpellée particulièrement. À la rentrée de la 1^{re} secondaire, plusieurs parents d'élèves en difficulté se retrouvent avec peu de réponses à leurs questions. Selon les données du CSSMI, près de 800 élèves entrent dans les 11 écoles secondaires en ayant un plan d'intervention actif. Cette situation semble freiner les rencontres de concertation avec les parents.

Comment pourrions-nous remédier à cet état de fait qui rend plus difficile l'entrée à l'école secondaire? Un mécanisme de transfert d'information permettrait la mise en place plus rapide des mesures précisées au bilan du plan d'intervention.

Rappelons que la rédaction du plan d'intervention tôt au début de l'année, son élaboration avec la collaboration des parents, la planification des étapes de révision et le bilan de fin d'année rendent le processus de collaboration et de concertation transparent pour tous les intervenants.

Que les mesures de soutien soient consignées dans un PI ou non, les services et les mesures adaptatives doivent être présentés et expliqués aux parents afin de répondre à leurs préoccupations. Nonobstant la présence d'un PI, l'enseignant a l'obligation de

communiquer avec le parent, son implication est un facteur important dans la réussite de l'élève.⁵

Nous comprenons que les parents du primaire soient très impliqués dans le suivi du PI alors il faut assurer une transition pour les parents lors du passage au secondaire. Progressivement, l'élève pourra acquérir de l'autonomie et devra prendre en charge ses différents moyens de soutien. Cependant, je crois que selon les besoins et les capacités de l'élève, l'acquisition de cette autonomie s'effectue graduellement.

✓ Le déploiement des ressources

Cette année, l'accès à l'ordinateur pour l'élève en difficulté qui entre à l'école secondaire a été une source d'insatisfaction. Le délai de la prise de possession de l'appareil n'est pas acceptable. La planification du transfert du matériel informatique de l'école primaire à l'école secondaire reste à organiser afin de permettre un accès aux appareils dans un délai raisonnable.

Lors de l'étude des différentes plaintes, j'observe la difficulté à mettre en place les services professionnels requis. Je ne saurais trop insister sur l'importance de rendre accessible dès le début de l'année scolaire les services de soutien convenus. La pénurie de personnel ne peut pas toujours expliquer l'absence de service.

Cette année, je constate que la clientèle TSA demande des modalités d'adaptation importantes à l'école secondaire. Les ressources sont mises en place dans les groupes spécialisés, mais le jeune qui est intégré au secteur régulier requiert un accompagnement spécifique pour réussir son intégration. Avec cet accompagnement, selon les capacités de l'élève, celui-ci pourrait vivre une expérience d'intégration progressive d'une classe spécialisée au secteur régulier.

Dans quelques dossiers, la collaboration avec les services éducatifs a enrichi d'une analyse complémentaire les besoins de l'élève. Cet apport a permis de dénouer la situation et de rétablir un climat éducatif sain pour l'élève.

✓ La suspension ou l'interruption répétée de service

Encore cette année, des élèves ont été exclus de l'école. Une distinction s'impose entre la suspension et un retrait de service pendant lequel l'élève est retourné à la maison. L'analyse de plaintes reçues me permet de faire quelques observations.

La suspension est une mesure disciplinaire souvent reliée à un manquement au code de vie, un geste violent ou tout autre geste mettant en cause la sécurité de l'élève ou celle des autres. Elle semble être utilisée lorsque la direction estime qu'elle est requise pour mettre fin à des actes de violence ou d'intimidation ou pour contraindre un élève à

⁵ Extrait du Régime Pédagogique : http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cr/l-13.3.%20r.%208?code=se-29_2&pointInTime=20210921#20210921

respecter les règles de conduite. Elle constitue un arrêt d'agir⁶. L'utilisation de la suspension comme mesure disciplinaire est balisée.

Par ailleurs, l'interruption de service peut être utilisée lorsque l'enseignant ou l'école est dans l'incapacité de contenir le jeune qui devient une contrainte excessive pour la classe. Maintenir un jeune hors de l'école laisse entendre que celui-ci n'est pas scolarisable. L'enseignant ou l'école semble avoir atteint les limites de leurs capacités d'intervention. Une contribution du CSS ou du CISSS semble incontournable. L'école a-t-elle l'autorité pour exclure un élève même sporadiquement?

Le milieu scolaire a besoin des partenaires afin d'éviter les arrêts de scolarisation et maintenir les jeunes en difficulté à l'école.

✓ Une communication préventive et efficace avec les parents

La très grande majorité des demandes d'assistance ou de plaintes formelles reposent sur une communication peu efficace, voire inadéquate, entre l'école et la maison. La nature de la communication devrait être adaptée à l'information à communiquer.

Les mouvements de personnel ou de suppléance dans une même classe ont entraîné des bris de communication école-famille. Les parents souhaitent avant tout entretenir une communication soutenue avec l'intervenant concerné (enseignant, TES, professionnel, direction d'école).

J'ai pu observer un exemple de communication efficace à la suite de la croissance de la clientèle scolaire de certains établissements. Les autorités scolaires ont pris soin de communiquer directement avec les parents concernés afin de répondre à leurs questions.

○ L'étude des actes d'intimidation ou de violence

L'article 220.2 de la LIP⁷ exige que le rapport de la protectrice de l'élève fasse état des plaintes relatives à un acte d'intimidation et de violence. Pour le présent exercice, vingt-trois (23) demandes d'assistance qui abordaient des situations relatives à de l'intimidation

⁶ Article 96.27 LIP. Le directeur de l'école peut suspendre un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite de l'école. La durée de la suspension est fixée par le directeur de l'école en prenant en compte l'intérêt de l'élève, la gravité des événements ainsi que toute mesure prise antérieurement, le cas échéant.

Le directeur de l'école informe les parents de l'élève qu'il suspend des motifs justifiant la suspension ainsi que des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion qu'il impose à l'élève. Il avise les parents de l'élève qu'en cas de récidive, sur demande de sa part faite au conseil d'administration du centre de services scolaires en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles du centre de services scolaire. Il informe le directeur général du centre de services scolaire de sa décision.

⁷ Rappel de l'article 220.2 de la LIP stipule notamment que

... « Ce rapport (annuel) doit faire état, de manière distincte, des plaintes concernant des actes d'intimidation ou de violence. Il peut contenir toute recommandation que le protecteur de l'élève estime opportune quant aux mesures requises pour lutter contre l'intimidation et la violence... »

http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cr/l-13.3?code=se-220_2&pointInTime=20210921#20210921

ou de la violence ont été reçues. Plusieurs plaintes sont entrées comme une plainte dirigée vers la direction de l'école.

Toutes ces demandes ont été redirigées vers la direction de l'école, à la personne en soutien à la communauté et à la direction générale adjointe concernée.

Mon analyse et l'accompagnement offert aux parents m'ont permis d'établir certains constats :

1. Le développement des habiletés sociales est majoritairement mis en cause. Des ateliers sont souvent offerts ainsi que de l'accompagnement professionnel à l'ensemble des élèves concernés.
2. La ligne est quelques fois mince entre les difficultés de l'élève à régler un conflit répété entre amis et des actes d'intimidation.
3. Il est important de considérer la progression des conflits. Malgré les interventions des différents intervenants, les élèves utilisent les réseaux sociaux ce qui augmente la problématique.
4. Rappelons que la direction de l'école doit demeurer le leader qui mettra en place le filet de sécurité incluant les modes de communication entre l'élève, les intervenants scolaires, les parents et les partenaires externes, dont le corps policier et la DPJ.
5. Le manque de communication entre les intervenants peut nuire à la consignation des incidents, à l'analyse de ceux-ci et à la qualité de l'information transmise aux parents. On comprendra que l'anxiété de l'élève et l'émotivité de ses parents rendent plus ardue la lecture des événements.
6. Je tiens à souligner l'initiative d'une psychoéducatrice du CSSMI. Cette professionnelle a créé une vidéo ayant pour objectif d'établir une saine communication avec les parents. Cette vidéo présente les différentes interventions pouvant être faites à l'école en lien avec le comportement des élèves. Le respect de la confidentialité dans la résolution des conflits est aussi un élément abordé dans cette vidéo.⁸
7. La collaboration des parents est essentielle. Lors du conflit, il arrive que ceux-ci retiennent leur enfant à la maison, puis demandent un changement d'école. Un climat de peur bien établi nuit au rétablissement d'un climat de confiance entre l'école et les parents.

Selon la teneur des événements, les situations d'intimidation et de violence ont été résolues majoritairement par la mise en place d'un plan concerté par les intervenants de l'école ou d'un changement d'école demandé par les parents. Il n'y a pas eu de révocation⁹ ni d'expulsion¹⁰ découlant des plaintes d'intimidation et de violence.

⁸ <https://www.loom.com/share/430827fb0634d6fac412627e9e1eca2>

Une lettre à l'attention des parents présente cette vidéo. Référence : École Sauvée CSSMI

⁹ Révocation : Sanction disciplinaire exceptionnelle et déplacement de l'élève vers une autre école du CSS.

¹⁰ Article 242 de la LIP : <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showversion/cs/l-13.3?code=se:242&pointInTime=20210921#20210921>

J'observe que des moyens de prévention sont mis en place dans les établissements concernés par les plaintes. Cependant, la surveillance active pendant les moments hors de la classe (récréations, périodes de déplacement, temps de dîner, sorties des élèves) est une pratique à améliorer. Le plan de lutte est accessible au site internet des écoles, mais peu de parents le consultent.

Le processus entourant les plaintes d'intimidation devrait permettre d'agir plus tôt et de bien lire les événements précurseurs. L'on ne peut parler de difficultés au niveau des habiletés sociales pendant deux années scolaires de suite. Si des ateliers mis en place donnent des résultats constructifs, certaines situations tardent à se régler et prennent des proportions inquiétantes. C'est alors que les réseaux sociaux sont utilisés par les jeunes pour régler leurs conflits.

Il arrive que le règlement d'un dossier dépasse les ressources du CSS. Une gradation de moyens mis en place qui donne peu ou pas de résultat pour le développement de l'élève entraîne l'implication du service de police ou la DPJ.

Conclusion

Avant de clore mon quatrième rapport annuel, je voudrais remercier les parents et les étudiants qui ont fait appel à moi en toute confiance. Au-delà de leur inquiétude, l'authenticité de nos communications a permis de rechercher la meilleure solution.

Accorder notre attention aux parents et aux élèves et leur démontrer notre sensibilité permet de maintenir un dialogue ouvert avec eux. Répondre en toute transparence, honnêtement et rapidement et prendre le temps d'expliquer ce qui se fait dans les écoles et les centres demeurent le meilleur moyen d'améliorer les services offerts aux élèves et à leurs parents.

Je tiens à mettre en évidence l'efficacité des communications avec les directions générales adjointes. La disponibilité des membres du secrétariat général est aussi à souligner. J'apprécie particulièrement la transmission des conclusions d'un dossier qui me permet de finaliser les communications avec les demandeurs.

Aussi, la collaboration du personnel du CSSMI m'a permis de répondre à mes besoins d'informations factuelles et circonstancielles en vue de résoudre les différends et d'enrichir mes avis.

Je remercie monsieur Jean Poitras, protecteur de l'élève substitut pour son travail de collaboration. Le partage de son expertise a augmenté la qualité du service offert à l'ensemble des demandeurs.

Enfin je tiens à donner l'assurance aux membres du conseil d'administration de mon engagement et de ma pleine collaboration à poursuivre mon mandat avant la mise en place de la nouvelle structure ministérielle.

Responsable de la publication :

Direction générale

Conception graphique, rédaction, révision et coordination :

Service du secrétariat général et des communications

Collaborateurs à la rédaction :

Services éducatifs aux adultes

Services éducatifs aux jeunes

Service de l'organisation scolaire et du transport

Service des ressources financières

Service des ressources humaines

Service des ressources matérielles

Service des ressources des technologies de l'information

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Ce document est disponible en version électronique seulement.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISBN 2-922481-21-2

Centre administratif du CSSMI

430, boulevard Arthur-Sauvé

Saint-Eustache (Québec) J7R 6V6

450 974-7000

www.cssmi.qc.ca



**RAPPORT
ANNUEL** 2021
2022